[illegible]
Dix piastres par an—payables six mois d'avance.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et[illegible] pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On [illegible] des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR ARKANSAS, (Texas.)

La belle goël. NATIVE, capitaine W. [illegible], ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord vis-à-vis la [illegible]
J. W. COLLINS
9 mars rue de la Levée

POUR BALTIMORE, (Passage seulement.)

Le beau brick JOHN A ROBB, doublé et chevillé en cuivre, capt. [illegible], ayant de bons emménagemens, partira la semaine prochaine, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
9 mars rue Royale, No. 17.

POUR NEW-YORK, (paquebot de [illegible])

Le superbe navire neuf CREOLE, capitaine PAGE, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à
8 mars FOSTER & HUTTON, rue du Canal

POUR LE HAVRE, (passage seulement.)

Le navire américain SALEM, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, capit. [illegible], partira sans retard du 20 au 25 de ce mois, et prendra seulement des passagers, qui seront très-bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale, no. 116.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX,

Le navire français MONTESQUIEU, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine A. L. CORBEIL, ayant une partie de son fret engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du fret, pour l'un et l'autre port, et passagers pour le Hâvre, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale No. 106

POUR RIO GRANDE.

La goëlette neuve et doublée en cuivre, AMERICAN, capit. ARNOLD, sera à même de prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
6 mars LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.

Le beau navire HELEN MAR, capt. HOLMES, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 39, ou à
28 fév STETSON & AVERY.

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
24 fév rue du Camp, No 9.

La goëlette fine voilière SOUTH-CAROLINA, capitaine SAFFORD, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils; elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne-vert et du cèdre, et est au complêt pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. P. MORGAN & Co.
21 fév rue du Camp, no. 43

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux; elle tire peu d'eau et a une belle câle pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot neuf CANADA, capit. J. L. WHITE, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
8 fév HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOURNE, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,
10 fév. Rue de la Douane, No. 14.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, UNE MAISON, située rue Toulouse, no. 80, entre Royale et Bourbon.
8 fév—15 J. LACOSTE.

HOTEL DE LA MARINE ET DES COLONIES, ET BAINS PUBLICS,

Sur la Levée, entre les deux marchés.

MR. Ed. LHOTE, successeur du sieur Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire faire toutes les réparations nécessaires au dit Hôtel, tant dans tout l'intérieur de l'Etablissement, que dans les Bains, qui seront donnés à l'eau du fleuve, et non à l'eau de puits. Il croit ne rien avoir négligé pour mériter la confiance que daigneront lui accorder messieurs les Habitants de la Louisiane et les voyageurs. On trouvera dans l'Hôtel des chambres pour des personnes seules et pour des familles; on pourra, de même, prendre pension à un prix modéré.

Il y aura une TABLE D'HOTE tous les jours, à neuf heures, pour le déjeûner, et à trois heures, pour le dîner, à partir du 1er mars. Cette même Table sera servie par des domestiques parlant Français, Anglais, Allemand et Espagnol. Il entreprendra des repas de corps, banquets et noces, et offre à louer la salle pour bals ou concerts.

Les BAINS seront tous les jours à la disposition du public, depuis cinq heures du matin, en été, et sept heures en hiver, jusqu'à minuit. On trouvera également aux Bains des consommés, du café au lait et à l'eau, du chocolat, et de toutes sortes de liqueurs.

On pourra prendre un abonnement pour 5 bains à 2 piastres. 29 fév—1m.

Mr. CHAPMAN.
ACADÉMIE D'ÉCRITURE,
Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—"et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév.

HUILE DE KIRSCH—40 caisses huile de Kirsch, qualité supérieure, du débarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par
F. P. DUCONGE,
21 fév encoignure Conti & Chartres.

[illegible] paquebots [illegible] entre cette ville et New-York [illegible] ligne de Paquebots, composée des navires [illegible], dont l'é[illegible] est établie. Les départs [illegible]:

Navire LOUISVILLE, capitaine PALMER,
De la N.-Orléans. De New-York.
20 novembre, 15 octobre,
5 février, 25 décembre,
20 avril, 15 mars,
5 juillet, [illegible],
[illegible] septembre, [illegible].

Navire NASHVILLE, capitaine RA[illegible],
De la N.-Orléans. De New-York.
5 décembre, 30 octobre,
20 février, 15 janvier,
5 mai, 30 mars,
20 juillet, 15 juin,
5 octobre, 30 août.

Navire NATCHEZ, capitaine REED,
De la N.-Orléans. De New-York.
20 décembre, 15 novembre,
5 mars, 30 janvier,
20 mai, 15 avril,
5 août, 30 juin,
20 octobre, 15 septembre.

Navire CREOLE, capitaine PAGE,
De la N.-Orléans. De New-York.
5 janvier, 30 novembre,
20 mars, 15 février,
5 juin, 30 avril,
20 août, 15 juillet,
5 novembre, 30 septembre.

Navire MONTPELIER, Capt. STODDARD,
De la N.-Orléans. De New-York.
20 janvier, 15 décembre,
5 avril, 28 février,
20 juin, 15 mai,
5 septembre, 30 juillet,
20 novembre, 15 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capit. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 [illegible]

MAGASIN A BON MARCHÉ.

LE soussigné offre à vendre aux dames de la ville et aux habitants, un bel assortiment de mousseline imprimée; do. blanche pour blouse; do. en [illegible] qualité pour moustiquaire; do. à raies en couleurs; tarlatanne brochée et mouchetée en différentes couleurs, &c. &c.; pour les Messieurs un joli assortiment d'étoffes nouvelles pour le printemps, pour pantalons et pour gilets, &c. &c.
A. GILLY,
15 mars rue Conti, No. 30.

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant No. 199, toujours rue Royale, entre Orléans et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.
14 mars

EXCELLENT vin de Bordeaux, du cru de Montferrand (Médoc,) des années 1827 et 1829, reçu par le brick Authentic, à vendre par
14 mars—4.[illegible] J. B. LAPORTE.

GILETS D'HEBERGE DE CANTON.—W. C. Norris & Co., rue de Chartres, No. 30, a récemment reçu trois caisses gilets d'[illegible], blanches de Canton. 14 mars

SI M. GILBERT WAME est en cette ville, il est prié de passer au magasin No. 66, rue Toulouse, où on a quelque chose à lui communiquer. 15 mars

VITRES—500 caisses de Baltimore, assorties, reçues par le brick Félis, et à vendre par
14 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages, les articles suivants ayant droit au drawback et convenables pour les marchés mexicains; Ruban étroit, en couleur; Robes suisses ouvragées; Saimest; Chale suisses et français, riches; [illegible]
JOSEPH SPRINGER,
12 mars rue de Chartres, No. 37.

COUVERTURES françaises—[illegible] balles à vendre par 14 mars J. MAGEE

CUIRS—300 cuirs de bonne propres aux marchés de l'ouest, à vendre par
8 mars STETSON & AVERY, rue du Camp.

5 BOUCAUTS Teinture de Madder à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
5 mars

CAFÉ.—150 sacs bon Café de la Havane, du débarquement de la goëlette Félicia, à vendre par
8 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

VIN DE MADÈRE, Lepis, 40 demies, 8 quarts et 16 huitièmes de pipe, vieux Madère, L. P. de qualité supérieure, reçus par le navire Triton, de Madère, à vendre par J. W. ZACHARIE & CO.
9 mars rue Bienville, No. 80.

SUPERBES BAROUCHES.—Le soussigné a reçu par le navire Tahita, une élégante Barouche pour quatre chevaux, considérée comme la plus belle qui ait été importée à la Louisiane. Les amateurs sont invités à venir l'examiner.

Aussi, un assortiment de VOITURES.
5 mars M. WALTON, rue de la Douane.

AVIS.—Attendu que G. Boudousquié a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir: l'une de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme shériff, conjointement avec Godefroy Boudousquié sa caution, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean-Baptiste, de 4 arpens de face et de 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Forcelle; et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme Shériff pour la paroisse St. Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié sa caution, sur l'habitation susdite;

Avis est par présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'État, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 20 février de l'année 1832, et de l'indépendance des États-Unis la cinquante-sixième.
A. B. ROMAN
Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB,
1 mars—30 Secrétaire d'État.

AVIS.—Attendu qu'Edmond Fortier m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée, par lui le 28 avril 1829, étant une des cautions de J. M. Morel Guiramand, comme juge de paroisse de la paroisse St.-Charles; et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel Guiramand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Reyna fils, ses cautions, pour la somme de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et les dits effets ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des États-Unis la cinquante-sixième.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB,
28 fév—30 Secrétaire d'État.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

5me. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 24 de Mars.

GROS LOT.
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	500	500
1	"	"	300	300
3	"	"	100	1,500
6	"	"	100	[illegible]
150	"	"	[illegible]	[illegible]
150	"	"	[illegible]	[illegible]
624	"	"	[illegible]	4,000
7000	"	"	[illegible]	31,200

PRIX DES BILLETS
Billet Entier............ $ 4
Demi-Billet............ 2
Quart de Billet............ 1

Un paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
[illegible] J. B. FARRAR, Directeur.

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

Loterie du Chemin public.
Classe No. 2.

Le tirage aura lieu positivement le jeudi 22 mars.

SIMPLES COMBINAISONS:
36 Numéros sur lesquels on en tirera 6.

PROGRAMME:

1	LOT DE	6000	PIASTRES EST	$6000.
1	"	2000		2000.
1	"	2000		2000.
1	"	1000		1000.
1	"	1227		1227.
1	"	1000		1000.
2	"	600		1200.
3	"	500		1500.
10	"	100		1000.
39	"	50		1950.
29	"	30		4700.
39	"	15		585.
468	"	8		3744.
4446	"	4		17784.
5031	LOTS.			$47570.
10709	BLANCS.			
15740	BILLETS.			

PRIX DES BILLETS:

Billet entier $4; Demi billet $2; Quart $1.
Série de 15 billets, $60, garantie devoir gagner $24.
Les coupons en proportion. S'adresser au bureau
No. 30, rue de Chartres.
17 mars J. K. MEAD. DIRECTEUR.

WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 9, a à vendre,

240 pièces Toile à voiles de Russie, 300 do. Toile à draps de Russie, 100 do. Nankin, 200 barillets Vin de Malaga, 100 do. Eau-de-vie d'Espagne, ayant droit au *debenture*, 70 pièces Dundee, 10 balles Toile à draps de 5-4, 10 do. Toile à voiles, 90 ballots et 30 caisses Cire blanche, 2 caisses Poilier, 20 do. Harlus, 15 do. Bonnets différentes grandeurs, 4 malles Mouchoirs de Madras, 80 caisses Blanc de Baleine, 8 do. Gingembre, 150 do. Raisins, 20 sacs Amandes, 100 do. beau Café, 20 barillets Tabac manufacturé, 25 do. Salpêtre raffiné, 800 do. Clous coupés, 5 pipes Genièvre imitation Hollande, 10 barils Alcohol, 40 do. Huile à tanner, 70 tierçons Riz, 120 Barres de grillages, 2 grands Drays, 5 quarts de barriques Vin de Malère. 17 mars

COUR DES PREUVES.—Attendu que Théophile Macarty a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Henry Hugon, h. de c. l.; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
[illegible] mars MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feue Catherine Jarsuel, veuve Godefroid, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur de la défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.
12 mars MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue Veuve Amy, et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire, ne serait point homologué, et l'exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.
9 mars MARTIN BLACHE, Régister.

SUCRE EN PAIN.—160 barils sucre raffiné de 1re qualité supérieure, à vendre par
5 mars YORKE, MACALESTER & CO.

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback*; Vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Cases, Léoville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, de un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties, et Grilles de fourneaux; un Moulin [illegible] pour [illegible] rie. [illegible] J. B. LABATUT.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitants de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'à commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du lac, et qu'il donnera à déjeuner et à dîner, en attendant l'ouverture générale qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux; il espère que l'indulgence du public, qui a pu s'effacer un instant, dans l'attente d'un [illegible] qui n'a jamais été [ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,] le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronnage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute si elle n'est pas finie; il espère d'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—10 GUILLAUME.

PIANOS & HARPES.

LES soussignés ont reçu par le navire Woodbury, du Hâvre, et offrent à vendre 4 FORTE-PIANOS carrés, à 6½ octaves, en joli bois, de la manufacture de Pleyel & Co. de Paris, d'un travail achevé, avec double table et garnitures de fer au corps de l'instrument. Ces pianos joignent la solidité à la plus grande élégance. Les garnitures de fer qui soutiennent l'instrument, préviennent l'écartement qui a quelquefois lieu lorsqu'on tend les cordes. Deux pianos carrés en acajou, à 6 octaves, de la même manufacture; 2 harpes superbes à double jeu. On garantira ces instrumens aux acquéreurs, et on les vendra à des conditions avantageuses. E. JOHNS & CO.
7 mars Rue de Chartres, No. 113.

PIMENTO.—25 sacs Piment de la Jamaïque, récemment reçu et à vendre par
29 fév J. W. ZACHARIE & Co.

VOR. ROUMAGE, offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Salem, du Hâvre: 70,000 tuiles plates à crochet, 1re. qualité; 30 douzaines paniers couverts et non couverts, diverses grandeurs. 16 fév

CIMENT.—150 barils Ciment hydraulique, à vendre par
11 fév Wm. G. HEWES.

MAQUEREAUX.—300 barils et demi-barils maquereaux nos. 1, 2 et 3, reçus par le brick Triton, de Portland, à vendre par
11 fév Wm. G. HEWES.

PAPIER DE PAILLE POUR ENVELOPPES—300 rames grande largeur, à vendre par
19 fév. YORKE, MACALESTER & Co.

25 BARILS huile de Baleine raffinée, à vendre par
19 fév THAYER, HURD & CO.

418 SACS bon Café de la Havane, reçus par le brick Marcellin; 1400 bouteilles et 36 barils graisse en [illegible] par le bateau à vapeur Orléans et à vendre par
ESTENANELLI & COURVAL
9 fév rue Nouvelle Levée.

VIN des Canaries ayant droit au *drawback*, à vendre par STETSON & AVERY,
14 fév rue du Camp, no. 31.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 6 Avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith,

DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 35 et 36 sur le plan annexé à un acte, en l'étude de G. R. Stringer, notaire, sous la date du 18 Février 1831: le lot No. 35 ayant 41 pieds 2 pouces sur la rue Jersey, et 40 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine; et le lot No. 36 ayant 41 pieds 3 pouces sur la rue Jersey, 41 pieds sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste. André.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé Paroisse Jefferson, derrière le faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le No. 5 sur un plan en l'étude de Carlile Pollock, et ayant (mesure française) 277 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 de profondeur et face à la rue Brainard, avec les améliorations qui sont dessus.

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Bayou, et désignés par les Nos. 14 et 15 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Théodore Seghers; le lot No. 15, faisant encoignure et ayant 40 pieds de face au chemin du Bayou, sur 100 pieds de profondeur et face au chemin de Milne; et le lot No. 14 ayant 40 pieds de face au chemin de Milne, sur 80 pieds de profondeur. Ces deux lots n'appartiennent que pour une moitié indivise à la succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente.

CONDITIONS: Les deux premiers lots au faubourg Lafayette, payables comme suit: $160 comptant, l'acquéreur se chargeant du paiement de deux billets de $183 75 chaque, et payables l'un le 12 février 1833, et l'autre le 12 février 1834, et la balance du prix d'adjudication à 12 mois de crédit; la moitié indivise du lot à l'encoignure des rues Jackson & Brainard, payable $1200 comptant, et la balance à 12 mois; et les 2 lots sur le chemin du Bayou, à un crédit de 12 mois, l'acheteur se chargeant du paiement de 3 billets, garantis par hypothèque sur les dits terrains, et payables le [illegible] avril de chacune des années 1832, 1833 [illegible], chacun de $242; le tout en billets endossés à satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs. 6mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Bosichi alias Philippe Dodé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le No. 270 ayant environ 30 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean-Louis Henry Rasmal, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 4 d'Avril 1842 d'un Ilet No. 66, compris entre les rues de la Poudrière, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit Ilet sujet à une rente annuelle de $48 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit Ilet appartiendront à la Corporation après le 4 d'Avril 1842.

Conditions: Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Reg.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars, 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine Allemand alias Daine, f. de c. l.: un Terrain situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Condé et Royale, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. L. Daquin, et de l'autre par celle de Madame veuve Labarre, sur le quel terrain il existe 1o. Une maison en briques, à rez-de-chaussée, avec une cuisine en briques y attenant; 2o. Une maison de colombage de 3 appartemens, avec galerie; et 3o. deux cabinets en bois.

Conditions: [illegible] comptant, et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 22 mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Cuvier, un terrain faisant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, et 20 pieds de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie du lot no. 194, dans l'ilet no. 21, sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: 1-2 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 fév

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller charrue; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières:

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7 sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807 et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves un tiers comptant et le restant à 6 et 12 mois; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
22 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 30 Mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, f. de c. l. 1o. Une négresse nommée Suzanne, âgée d'environ 40 ans domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse, 2o. Un LOT de terre situé sur le côté Est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Demorville et de l'autre par celle de feu Henry Parison, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété 1-4 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 17 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu William Blunt, savoir: Rose, négresse âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse et repasseuse; Kitty, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique; Sam, mulâtre âgé d'environ 30 ans, barbier et domestique; Daniel, nègre âgé d'environ 25 ans, journalier; Claiborne, nègre âgé d'environ 24 ans propre à toute espèce de travaux. Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des curateurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Régister.
13 mars

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

LUNDI 26 mars 1832, il sera vendu à midi, à la bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Mr. François Durcy.

1o. UN TERRAIN no. 1, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts, ayant quarante et un pieds neuf pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur; à soixante-dix-neuf pieds un pouce de profondeur, ce terrain ouvre d'un pied et un pouce; sur ce terrain se trouvent une maison en brique de quatre appartements avec galerie et cabinets, cuisine en brique &c.

2o. UN TERRAIN no. 2, attenant au premier ayant quarante quatre pieds neuf pouces de face sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur; sur ce terrain se trouvent une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartements, galerie, et cuisine en bois.

3o. UN TERRAIN no. 3, rue des Remparts, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, ayant trente trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt six pieds de profondeur.

4o. UN TERRAIN no. 4, attenant au no. 3 formant l'encoignure des rues du Quartier et Remparts ayant trente trois pieds un pouce de face sur quatre vingt six pieds de profondeur, sur ce terrain se trouvent une maison en brique, de quatre appartements, galerie, cabinets, avec cuisine aussi en briques.

5o. UN TERRAIN no. 5, attenant aunos. 3 et 4, ayant quarante neuf pieds un pouce de face sur soixante dix pieds un pouce de profondeur.

Le tout conformément au plan de Jh. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse Hewlett.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et en tels coupons qui conviendront aux héritiers, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par Carlile Pollock, notaire public.
21 fév.—5.1ps

PAR ISAAC L. M'COY.

LE JEUDI, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse, il sera vendu [s'il n'en est pas disposé à l'amiable avant ce jour,]

Le beau MOULIN A SCIE, à vapeur, appartenant à M. William J. Happ, situé au faubourg Sunlet, avec toutes ses dépendances, tel qu'il est maintenant. La machine a été faite par M. J. Sends, il y a environ 2 ans, et elle travaille aussi bien qu'aucune de celles employées dans cet état; le cylindre a 14 pouces de diamètre et un jeu de 4 pieds. L'acheteur doit s'obliger à enlever tous les édifices et matériaux du terrain où ils se trouvent maintenant, d'ici au 1er. mai prochain.

Aussi, en même temps et au même lieu, des ESCLAVES, acclimatés, tous jeunes et en bonne santé, habitués au travail du moulin à scie. Ils seront vendus avec ou sans le moulin, à l'amiable.

Pour les conditions et renseignemens, s'adresser à Thomas Toby, rue Bienville; Wm. J. Happ, sur les lieux, ou à l'encanteur ci-dessus. 14 mars

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI, 21 Mars 1832, à midi, à la bourse, il sera vendu, en totalité ou par lots, un certain lot de terre situé à l'encoignure des rues Carondelet & Julia, au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle-Orléans, à deux ilets seulement du bassin de la Bourse du Canal, divisé en quatre lots de terre, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, suivant le plan déposé à la bourse Hewlett.

Les Nos. 1, 2 et 3 mesurent 29 pieds 11 pouces et 1-3 de face à la rue Julia, et 90 pieds de profondeur; le No. 1 faisant encoignure aux rues Carondelet et Julia.

Le No. 4, faisant face à la rue Carondelet, mesure 29 pieds 10 pouces de face, sur 87 pieds 4 pouces de profondeur, le tout mesure américaine.

N. B.—Il se trouve sur le No. 1 une maison briquetée entre poteaux, louée dans ce moment $[illegible]. Les briquetés sont payées.

Conditions:—1-3 comptant et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez M. Louis T. Caire, aux frais des acquéreurs. 14 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 14 avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, les propriétés suivantes dépendantes des biens de communauté entre feue Marie B. Williams, femme de Js. Vance, et le dit James Vance, savoir: Deux ESCLAVES de prix, acclimatés; Hannah, âgée de 24 ans, et Judith, de 20 ans. La première est bonne cuisinière, et la seconde est bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; ils sont bien sujets et garantis.

Aussi au même lieu et à la même heure, tout un ILET DE TERRAINS, No. 13, borné par les rues Jackson, Jersey, des Lauriers et Philippe, au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, ayant 290 pieds de face à la première rue, 300 à la seconde, 300 à la troisième et environ 290 à la dernière, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 63, dans le même faubourg, mesurant 60 pieds de face sur la rue Rousseau, entre les rues Cours-Panis et Philippe, sur 150 pieds de profondeur, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 7, dans l'ilet No. 14, situé dans les Communes entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, encoignure Jackson et Villeré, ayant 60 pieds à la dernière, sur 120 de profondeur.

Aussi, un autre TERRAIN, No. 8, même ilet et position, ayant 60 pieds de face à la rue Villeré, sur 120 de profondeur. Aussi: 12 actions des "Merchants Insurance Stock; un cheval et un dray.

Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire. 8 mars

$[illegible]0 DE RECOMPENSE.

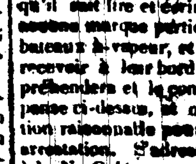

Parti marron de l'habitation de Samuel M'Cutcheon, près de l'Eglise-Rouge, dans la nuit du 5 de courant, un nègre nommé LINN, LENARD ou LONDON, charpentier, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de grosseur moyenne, teint clair, cheveux touffus; il a été amené de la Caroline du Nord l'année dernière, par M. James B. Diggs; c'est un fin matois, qui essaiera de se faire passer pour libre, parce qu'il sait lire et écrire. On ne se rappelle pas qu'il ait aucune marque particulière. Les capitaines de navires, bateaux à-vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave. Quiconque l'appréhendera et le conduira à la geôle recevra la récompense ci-dessus, et obtiendra en outre une compensation raisonnable pour les frais qu'aurait nécessités son arrestation. S'adresser à MM. W. et J. Montgomery, à la N. Orléans. 1 mars—3m,1ps.

CHAPEAUX BLANCS, SOULIERS, &c.—Rue de la Levée, No. 89. MALCOM M'CALLUM a reçu par le navire Creole, capitaine Warsaw, un joli assortiment de CHAPEAUX blancs de différentes formes et qualités; aussi, de jolis ESCARPINS, SOULIERS ET BRODEQUINS. 6 mars

500 SACS café de la Havane, St. Domingue et St. Yago, en magasin, et à vendre par
29 fév J. W. ZACHARIE & CO.

150 BALLES FOIN, à vendre par
[29 fév.] J. W. ZACHARIE & CO.

ON a besoin de 40,000 gallons melasse, en s'adressant à
29 fév THAYER, HURD & CO.

27 BALLOTS cire blanche de la Havane, ayant droit au *debenture*, à vendre par
29 fév HARRISON, BROWN & CO.

BANDAGES HERNIAIRES—Un assortiment de bandages, reçus par le Salem, à vendre en gros et en détail par F. P. DUCONGE.
29 fév encoignure Conti et Chartres.

POMMES DE TERRE—200 barils de Lancashire, reçus par le brick Vestaza vis-à-vis le marché aux légumes, à vendre à bord, ou par
10 fév THAYER, HURD & CO.

40 TONNEAUX de frêt lourd, pour N. York ou la Providence, peuvent s'obtenir au No. 18, rue du Camp. 28 fév

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE, à vendre par
14 fév YORKE, MACALESTER & Co.

LE Soussigné a reçu par le navire ILLINOIS, un superbe assortiment de canezous, pélerines, collerettes, mousseline brodée et chemisettes de bobinet, bonnets élégants &c. Tous ces objets sont dans le dernier goût, et seront vendus à bon marché.
JOSEPH C. SPRENGER.
14 fév Rue de Chartres, No. 39.

J. B. PUTNAM,
DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.
26 nov—6m

TRAITES sur New-York, à vendre par
8 fév. W. G. HEWES.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Maire, Aldermen, &c. vs. Mme. Anderson, les mêmes vs. la même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 26 mars, à 4 heures au Principal, une quantité de meubles tels que matelas, bois-de-lits, batterie de cuisine, &c. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
17 mars marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président, de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 26 mars, à midi, à la Bourse, une voiture et les harnais, saisis à la requête de J. W. Zacharie & co.
17 mars L. DAUNOY, marshal.

Félix de Armas vs. Honoré Narcisse, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, 24 mars, à 4 heures, au Principal, un coffre d'Outils de charpentier, saisi dans l'affaire ci-dessus.
13 mars L. DAUNOY, marshal.

Mme. B. Anderson vs. Jos. Baker & Hunley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 19 mars, 4 heures p. m., rue Jefferson, dans la maison du défendeur, le mobilier d'une buvette, &c. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars marshal.

M. Thuilleau vs. Mlle. Celastique.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 20 mars, à 4 heures p. m., au Principal, 4 chaises dorées, empaillées, 4 cuillères et 4 fourchette, d'argent, saisies dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars marshal.

Kingmaid & Flimmium vs. L. Bodin, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 22 mars, à 4 heures p. m., au Principal, 27 battants de portes, &c. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
8 mars marshal.

M. S. Macker vs. K. N. Théard; le Maire et aldermen vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente jeudi, 5 avril, à midi, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés rue St. Philippe, entre Rempart et St. Claude, ayant 30 pieds de face sur 90 de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
6 mars marshal.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la bourse, un lot de terre situé encoignure des rues de Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds par la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; saisis dans l'affaire de E. Blanc.
0 fév L. DAUNOY, marshal.

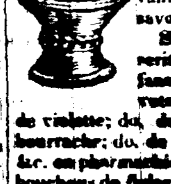

Le soussigné vient de recevoir par le brick Authentic, et le navire Laimée Elise, de Bordeaux, les articles suivants, qu'il vendra à des prix modérés; savoir,

Sangsues choisies, à $8 et 75 cents; seringues à soi-même et seringues d'enfans; bassins garnis en étain; sirops de pavots choisies; fleurs de coquelicot; do. de violette; do. de guimauve; do. de mauve; do. bourrache; do. de tilleul; pois d'Iris; sénés; &c. &c. en pharmacie, d'importation américaine, 50 sacs bouchons de fioles, superfins; gomme arabique de Turquie; eau de Cologne, 1re. qualité; pâte pectorale, de Reynauld, par boîtes et par douzaines, &c. &c.
7 mars FORESTIER, pharmacien.

AVIS
Aux amateurs de Harpe.

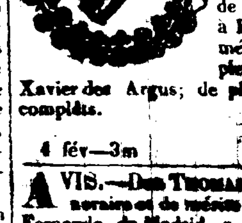

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou ornées et à marque, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complêts.
LEPAGE,
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 121.

AVIS.—Don THOMAS DE LA VEGA, membre honoraire et de mérite de l'Académie Royale de St. Fernando, de Madrid, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de s'établir dans cette ville, où il se propose d'enseigner le DESSIN, LA PEINTURE en miniature et à l'huile, ainsi qu'à faire des portraits dans tous les genres. Les personnes qui désireront l'occuper à cet effet, voudront bien s'adresser au Café de la Légion, rue Condé, entre Dumaine et St. Philippe.
16 mars—5

AVISO.—Dn. TOMAS DE LA VEGA, académico de honor y merito de la Real de Sn. Fernando, en Madrid, tiene el honor de anunciar al público que, habiendose establecido en esta ciudad, se ocupará en enseñar el DIBUJO Y PINTURA en miniatura y al oleo, y en hacer RETRATOS de todas clases. Las personas que gusten ocuparlo para estos objetos se serviran acudir al Café de la Legion, calle de Condé, entre Dumaine y Sn. Felipe.
16 de marzo

ART CURIEUX
De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.
RUE DE CHARTRES, No. 115.
Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Mah.
MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfants moitié prix. Les billets pour les entrées par abonnement $1 ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m.

Beautés de la mécanique
NOMMÉE
CHAMBRE D'INDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, No. 113, entre le marché aux légumes et la halle aux boucheries, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir: une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cardes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.
27 janvier—2m

D'importation récente à vendre par
P. ROMAIN,
RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon cosmétique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, au musc, pommade, crême de Perse, crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gaume élastique, do. en soie, en coton &c., cols pour hommes de toutes sortes. Bustes et perruques pour exercer les coiffeurs. Aussi que peignes de toutes les qualités; canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 14 fév

SUCRE et Café de la Havane.—40 caisses sucre blanc et 30 do. brun; 33 sacs café du débarquement; 700 rames papier gris, et 100 milliers cigarres espagnols, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
20 fév rue des Magasins, no. 20